

Michel Finazzi  
Mars 2019

---

## **Petite revue de Presse avant et après «Les Assises de la chaîne pénale» 2018 - Vaud**

**C'est donc le 10 décembre 2018 qu'ont eu lieu ces Assises. 24Heures en a fait une double page le jour même, donc avant de connaître un résultat quelconque de ces discussions. Il titre « La surpopulation carcérale, au cœur des Assises de la chaîne pénale ». Pour attirer l'œil du lecteur, 24 Heures montre la photo d'une cellule de la zone carcérale de l'Hôtel de police de Lausanne avec le témoignage d'un ancien occupant qui y a passé 22 jours.**

24Heures fait un certain nombre de constatations, donne la parole à nos criminologues Daniel Fink, André Kuhn et Marcelo Aebi et reproduit 3 graphiques issus des statistiques. Le premier montre que le recours à la privation de liberté est nettement plus important dans le canton de Vaud que dans les autres cantons. Le deuxième illustre le taux d'infraction à la Lstup et la Letr (pour 100'000 personnes) dans le canton de Vaud, clairement dans la moyenne suisse. Le dernier graphique montre le taux de condamnés et des peines fermes pour 100'000 habitants dans l'ensemble des cantons. On constate, pour le canton de Vaud, un recours excessif aux peines privatives de liberté sans sursis ou sursis partiel. En ce qui concerne Genève, on voit un nombre de condamnations pour infractions au code pénal et à la Lstup de 2 à 10 fois plus important par rapport aux autres cantons suisses.

La journaliste, Pascale Burnier, relève la chasse aux dealers en ville de Lausanne. Cependant, Marcelo Aebi constate l'absence de réflexions autour des consommateurs, en majorité de nationalité suisse. Il y voit une occultation des problèmes d'addictions dans notre société. L'article pose les bonnes questions et répète que, concernant la répression et la sévérité excessive de Vaud et Genève « personne ne peut en donner une explication précise ». L'un ou l'autre des intervenants constate une population étrangère de 15% plus importante dans les cantons romands, ce qui « pourrait influencer négativement les chiffres de la délinquance ». Cet article donne donc des informations importantes et éclairantes que les sociologues et criminologues essayent de diffuser depuis des années.

Tant mieux si 24Heures, ce jour-là, parle des dérives de la justice vaudoise et genevoise. Mais, le reste de l'année, comme les autres quotidiens romands, il ne s'intéresse pas à la bonne information sur la criminalité et la justice. Son approche populiste et alarmiste sur ces thèmes s'est accentuée ces dernières années. Pour mieux plaire à ses lecteurs? Son dernier article analytique de la criminalité et de la justice « romande » date du 22 avril 2017. C'était une interview de Daniel Fink.

Le 11 décembre, Le Courrier empoigne le sujet. Partant des mêmes constatations que 24Heures la veille, concernant le recours excessif du canton de Vaud à l'incarcération, il souligne que 80% des peines prononcées vont de 1 à 6 mois. Dans son article, Le Courrier aborde également le thème de la consommation de cocaïne dans le canton de Vaud (1,2 kg quotidiennement, paraît-il). Il cite le municipal lausannois de la sécurité, Pierre-Antoine Hildbrand, qui avoue son incapacité à enrayer le problème, même avec une présence policière de plus en plus importante. La cheffe du Service pénitentiaire, Sylvie Bula, mentionne l'impossibilité d'augmenter le recours aux peines de travaux généraux ou au bracelet électronique. Elle pointe le chiffre de 80% de population carcérale étrangère, dont « une grande partie serait en séjour illégal ».

Le Courrier cite également le président du Tribunal cantonal Eric Kaltenrieder . Ce dernier constate une tendance générale à la criminalisation de la société. L'application à la lettre du nouveau code pénal de 2011 qui a revu les peines plancher à la hausse, en serait la cause. « Que veut la population ? » demande Eric Kaltenrieder. Le journal fait également parler le procureur général Eric Cottier, qui réfute tout zèle dans les condamnations. Pourtant, et Le Courrier ne l'écrit pas, c'est bien lui qui, en 2011, a incité ses procureurs à « ne pas se montrer frileux lors de la prononciation des peines ». Il a confirmé son penchant pour une plus grande sévérité dans un article du Temps, édition Internet, le 15 janvier 2012.

Béatrice Métraux, cheffe du département vaudois de la sécurité, évoque plusieurs pistes pour lutter contre la surpopulation carcérale. Elle plaide pour une « meilleure préparation à la liberté conditionnelle lors de l'exécution de la peine ». « Nous réfléchissons à des moyens pour mettre en place une justice restauratrice », déclare-elle. Elle en avait parlé déjà dans ce sens après son élection en 2012. Plus vraiment depuis ! Par contre, elle avait tout mis en œuvre pour la construction de nouvelles cellules carcérales. Ce n'est donc pas la réflexion, mais la politique sécuritaire, qui a pris le dessus.

Le 14 décembre 2018, la Feuille des Avis Officiels publie, en page de garde, un court rapport des thèmes des Assises de la chaîne pénale. D'après cet article, tout est déjà en route pour une meilleure réflexion sur notre justice et l'application des peines. Qui peut encore y croire, après tant d'années d'augmentation des incarcérations et de recul en matière de réinsertion des délinquants ? Rappelons que, d'après les statistiques, une bonne réinsertion diminue le risque de récidive. D'après le président du tribunal cantonal cité ci-dessus, ce sont les citoyens qui demandent de plus en plus de sévérité. Nos élus répondent avec des lois et règlements populistes de plus en plus sécuritaires. Mais la population est dépendante de l'information – d'une information fouillée, équilibrée et hors sensationnalisme – pour pouvoir se forger une opinion sur la délinquance réelle qui, rappelons-le, est en constante baisse.

Les Assises précédentes ont eu lieu en 2013 et nous n'avons pas constaté de changements dans le bon sens. Il nous reste à attendre les retombées, si possible positives, des assises 2018... Et de continuer à informer !